

les cours d'adultes et l'instruction complémentaire du peuple.

Pourtant, certains articles sont consacrés à la fondation de deux écoles primaires, une école élémentaire communale (*Δημοτικὸν Σχολεῖον*, *Volksschulen*, *Freischulen*, *Elementarschulen*) avec quatre classes et les programmes ci-dessus cités, et une autre école primaire supérieure et complète (*πληρες*, *urbaine*, *bourgeoise*, *Bürgerschulen*, *ἀστυκὸν*), avec six classes, dont les deux dernières sont affectées à un enseignement complémentaire des autres leçons et ressemblent aux classes des écoles helléniques que la Grèce possédait déjà¹. Ce système de l'enseignement primaire supérieur existait autrefois et existe encore de nos jours dans quelques endroits de l'Allemagne, sous le nom de Hautes Écoles du peuple (*Hohere Volksschulen*), où sont enseignées les matières des classes inférieures des écoles primaires élémentaires (*Bürger-schulen*). Ces écoles commencent à disparaître des pays de l'Occident ; nous trouvons à leur place surtout en Allemagne, les *Realschulen* ou écoles réelles qu'on oppose à l'enseignement classique et où on enseigne les sciences pratiques. Ces écoles pratiques sont de deux degrés : les unes supérieures et les autres inférieures ; ce sont ces dernières qui se rattachent à l'enseignement primaire supérieur ; ceux qui y font leurs études se destinent particulièrement à l'industrie, au commerce et aux emplois de l'administration des finances.

1. D'après l'article 9 du projet de loi de M. Delyannis, les leçons complémentaires sont les suivantes : 1^o histoire ecclésiastique élémentaire ; 2^o lecture et interprétation de morceaux d'Évangile ; 3^o choix de lecture des auteurs grecs modernes ; 4^o analyse grammaticale et logique du grec moderne ; 5^o compositions ; 6^o grammaire comparée du grec ancien ; 7^o explication de morceaux choisis de prosateurs grecs anciens ; 8^o problèmes d'arithmétique ; et 9^o géométrie et chimie élémentaires.

